



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/046

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE – V. DUBERN ET
J. DUBERN – AMÉNAGEMENT CURATIF BREYRA**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUKOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/046

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE – V. DUBERN ET
J. DUBERN – AMÉNAGEMENT CURATIF BREYRA**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,
Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Martillac,
Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale établi le 24 mars 2023,
Vu l'estimation de Gironde Ressources établie le 15 mai 2023,
Considérant la proposition de plan établi par un géomètre-expert ci-après annexé,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de l'obtention des autorisations administratives pour la réalisation d'aménagement sur le Breyra permettant de prévenir le risque inondation sur la commune de Martillac, les services de l'État imposent à la collectivité d'avoir la maîtrise des emprises foncières qui accueilleront les aménagements.

L'aménagement prévu sur la parcelle est la renaturation du Breyra qui va permettre de limiter le risque de débordement vers la zone d'activité Lagrange située en aval.

Ce projet s'inscrit dans un programme de travaux sur l'ensemble du bassin versant du Breyra intégré à la Déclaration d'Intérêt Générale relative à la gestion des cours d'eaux de 2018, renouvelée en 2023.

Ainsi, après négociation avec les propriétaires, Madame Viviane DUBERN et Monsieur Jacques DUBERN, ceux-ci ont accepté de vendre le terrain concerné par les travaux au prix de 75 332,40 €.

Le terrain faisant l'objet de l'acquisition est cadastré section B n°2321 (détaché par DA n°274 0001273 de la parcelle section B n°2112). La parcelle est située route de Bernin, au lieu-dit « Lacanau » sur la commune de Martillac et possède une contenance de 0ha53a17ca.

Par ailleurs, la Communauté de Communes s'engage à créer un accès à la parcelle cadastrée section B n°2320 restant la propriété du vendeur (détaché par DA n° 274 0001273 de la parcelle section B n°2112) depuis la route départementale n°214^{E9}, route de Bernin. Cet accès est matérialisé sur le plan ci-joint annexé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle appartenant à Madame Viviane DUBERN et Monsieur Jacques DUBERN sur la commune de MARTILLAC cadastrée section B n°2321 d'une contenance de 0ha53a17ca (détaché par DA n°274 0001273 de la parcelle section B n°2112) pour le prix de 75 332,40 €,
- Décide de créer un accès à la parcelle cadastrée section B n°2320 (détaché par DA n° 274 0001273 de la parcelle section B n°2112) depuis la route départementale n°214^{E9},
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à mener toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer l'acte authentique de vente ainsi que tous actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_046-DE

S²LOW



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/046

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE – V. DUBERN ET
J. DUBERN – AMÉNAGEMENT CURATIF BREYRA**

Fait à Martillac, le 4 avril 2024

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_046-DE

